

**Délibération
du Conseil de Communauté****Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 53
Membres absents : 25
Procurations : 11

Séance du 25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 25 du
mois de juin à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/06/2025
Date de transmission : 01/07/2025
Date de mise en ligne : 02/07/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

15^{ème} QUESTION

Lancement de l'appel à projets 2025 du « dispositif OKOTE » (DELIBERATION n° 2025-100)

Le dispositif OKOTE lancé à l'initiative de France Active Alsace est une plateforme, qui se positionne comme un accélérateur de projets à fort impact social et / ou environnemental sur le territoire alsacien, et qui propose une solution de financement mobilisant trois sources conjointes : les dons des citoyens, les participations de partenaires publics et de partenaires privés. Cela fonctionne sur le principe de l'abondement participatif : pour chaque euro collecté, chaque partenaire abonde du même montant.

En 2024, l'Archipel de Kembs a mobilisé le dispositif OKOTE en s'appuyant sur le soutien de Saint-Louis Agglomération à travers une campagne-test.

En 2025, l'objectif est de lancer un appel à projets afin d'identifier des projets susceptibles d'être proposés sur la plateforme de cofinancement OKOTE. Il s'agit donc de sélectionner une ou plusieurs structures qui servent le bien commun, qui agissent de manière innovante sur un enjeu de société (transition écologique, lien social, alimentation saine, réduction des déchets, etc.) et qui ont besoin de financements et de mise en lien pour développer leurs projets.

Conformément au règlement de l'appel à projets ci-joint, Saint-Louis Agglomération ciblerait avec l'aide de France Active Alsace, les projets respectant l'ensemble des critères d'éligibilité du projet (caractère innovant, intérêt général, capacité à piloter un projet et à trouver son modèle économique, etc.).

Cette sélection s'effectuerait via un appel à projets, sous format numérique (site internet, réseaux sociaux, mails) complétée d'une diffusion ciblée auprès des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire lors d'un temps d'animation. Les candidatures, attendues entre le 30 juin et le 10 août 2025, seront analysées en fonction du règlement de l'appel à projets, des motivations des porteurs et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue par Saint-Louis Agglomération (5 000 € inscrits au 5150 - 65748).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le lancement de l'Appel à Projets 2025 du « Dispositif OKOTE » ;
- d'approuver le règlement de l'appel à projets tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.


La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 juin 2025

Le Président
Jean-Marc DEICHTMANN

